



Gymnase Andromède
31700 BLAGNAC
06 62 44 92 06

bec31blagnac@gmail.com

<http://www.blagnacescrimeclub.fr>

Horaires d'ouverture

- Lundi de 17h30 à 18h30 (jeunes débutants) et de 18h30 à 20h30 (jeunes et adultes)
- Mercredi de 17h30 à 19h
- Mercredi de 19h à 20h30 : Solution RIPOSTE
- Samedi de 13h à 14h (baby) et de 14h à 15h30, voire 17h (jeunes et adultes)

Vous pouvez aussi nous suivre sur [Facebook](#).

Pourquoi l'escrime ?

L'escrime conjugue de nombreux atouts : concentration, précision, rapidité de décision, souplesse, maîtrise de soi, équilibre et exercice physique.

L'escrime se pratique de 7 à 77 ans : les armes sont adaptées à l'âge et à la morphologie.

C'est un sport individuel ou d'équipe qui peut s'apprécier aussi bien en pratique loisir qu'en compétition.

S'inscrire

Le dossier d'inscription comprendra, pour :

- **une nouvelle inscription :**
 - la fiche d'inscription dûment remplie ;
 - le règlement des frais d'inscription ;
 - le chèque de caution si location de la tenue ;
 - **une photo d'identité ;**
 - le règlement du gant ;
 - **le certificat médical ;**
- **une réinscription :**
 - la fiche d'inscription dûment remplie ;
 - le règlement des frais d'inscription ;
 - le chèque de caution si location de la tenue ;
 - **le certificat médical.**

**Sans certificat médical,
l'accès aux cours sera interdit.**

Tarifs 2019/2020

Licence et assurance F.F.E. (obligatoire) :	65 €
Cotisation annuelle :	
- Adultes	200 €
- Adultes résidant à Blagnac	160 €
- Mineurs	175 €
- Mineurs résidant à Blagnac	135 €
Location tenue complète	80 €
Location masque	20 €
Location arme	20 €
Caution tenue et/ou arme	300 €
Gant obligatoire 1ère inscription	25 €

Possibilités de paiement en plusieurs fois et par virement. Les chèques ANCV sont acceptés.

Règlement intérieur (extraits)

Le Blagnac Escrime Club est une association déclarée sous le régime de la loi du 1^{er} Juillet 1901. Son but est l'enseignement et la pratique de l'escrime.

L'adhésion à l'association implique l'acceptation et le respect des règles posées par le présent règlement intérieur.

Chaque membre de l'association est tenu de les respecter et d'aider à les faire respecter dans le cadre de son activité associative.

Chaque membre doit :

- se conduire de manière à ne pas mettre en danger la santé et la sécurité de quiconque ;
- se conformer aux recommandations des dirigeants et maîtres d'armes ;
- avoir une tenue conforme aux exigences de la pratique de l'escrime ;
- respecter le matériel ;
- porter des chaussures ne détériorant pas le revêtement de la salle ;
- garder les lieux propres.

...

Règles particulières :

L'association et les maîtres d'armes ne sont pas responsables :

- des accidents ou incidents survenant en dehors des heures normales de la pratique de l'escrime ;
- des vols ;
- des détériorations de matériel personnel.

N.B. : le règlement complet est affiché dans les locaux du club.

Location de tenue

VESTE :

Etat :

PANTALON :

Etat :

SOUS-CUIRASSE :

Etat :

MASQUE :

Etat :

ARME :

Etat :

Cotisation :

- Adulte
- Adulte résidant à Blagnac
- Mineur
- Mineur résidant à Blagnac

Location :

- Tenue complète ⁽¹⁾
- Tenue partielle
- Pourcentage : %, soit €
- Masque
- Arme ⁽²⁾

Achat :

- Gant
- Arme

Récapitulatif :

Licence	65,-
Cotisation	
Location	
Achat	
MONTANT TOTAL DU REGLEMENT en €	

Paiement en 1 2 3 fois

- Paiement
- Certificat médical
- Photo
- Facture

(1) obligatoire, sauf achat ou 1^{ère} année de Baby-escrime.

(2) la location ou, le cas échéant, l'achat ou la possession d'une arme est obligatoire pour les adultes ou les compétiteurs, uniquement.

FFE @ OK (réservé à l'administration)

FICHE D'ADHESION 2019/2020

NOM :

Prénom :

Responsable

légal si mineur :

Date de naissance :/...../.....

Catégorie :

Adresse :

Mail :

Profession parents :

Tél. domicile :

Portable 1 :

Portable 2 :

Gaucher Droitier

Arme(s) : Fleuret Epée Sabre

Propriétaire : Tenue Arme

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Date : le/...../.....

Signature (des parents pour les mineurs) :